



Capitaliser nos Expériences pour Consolider notre Accompagnement des Filières Territorialisées

FICHE FILIERES TERRITORIALISÉES

Légumes à destination de restaurations collectives du Jura

A partir de 2008, après la structuration de filières locales et biologiques blé-farine-pain et viande bovine, la restauration collective de Lons-le-Saunier souhaite compléter son approvisionnement local avec des légumes biologiques, et associer d'autres restaurations collectives.

Malgré la faible présence de maraîchers sur le territoire, un travail de mobilisation est réalisé et une légumerie est créée au sein de la cuisine centrale de Lons-le-Saunier, ce qui permet à 4 maraîchers d'approvisionner les restaurations collectives.



LA FILIÈRE EN BREF

Produits : légumes biologiques

Territorialisation des étapes :

- | | | |
|------------------------------|---|---------------------------------|
| - Production de légumes | → | Jura, Côte-d'Or, Saône-et-Loire |
| - Transformation (légumerie) | → | Lons-le-Saunier (Jura) |
| - Distribution | → | Jura |

0% 100%



Nombre de repas de la restauration collective : 7 000 par jour

Volume de légumes biologiques locaux écoulés : 180 tonnes par an

Nombre d'agriculteurs engagés : 4 (en 2022)

Structures accompagnatrices :

- Interbio Franche-Comté
- Ville de Lons-le-Saunier
- Entente Bio
- Consultant

Partenaires du projet CECAFiTer :



Filière Légumes à destination de restaurations collectives du Jura



SCHÉMA CHRONOLOGIQUE DE LA FILIÈRE

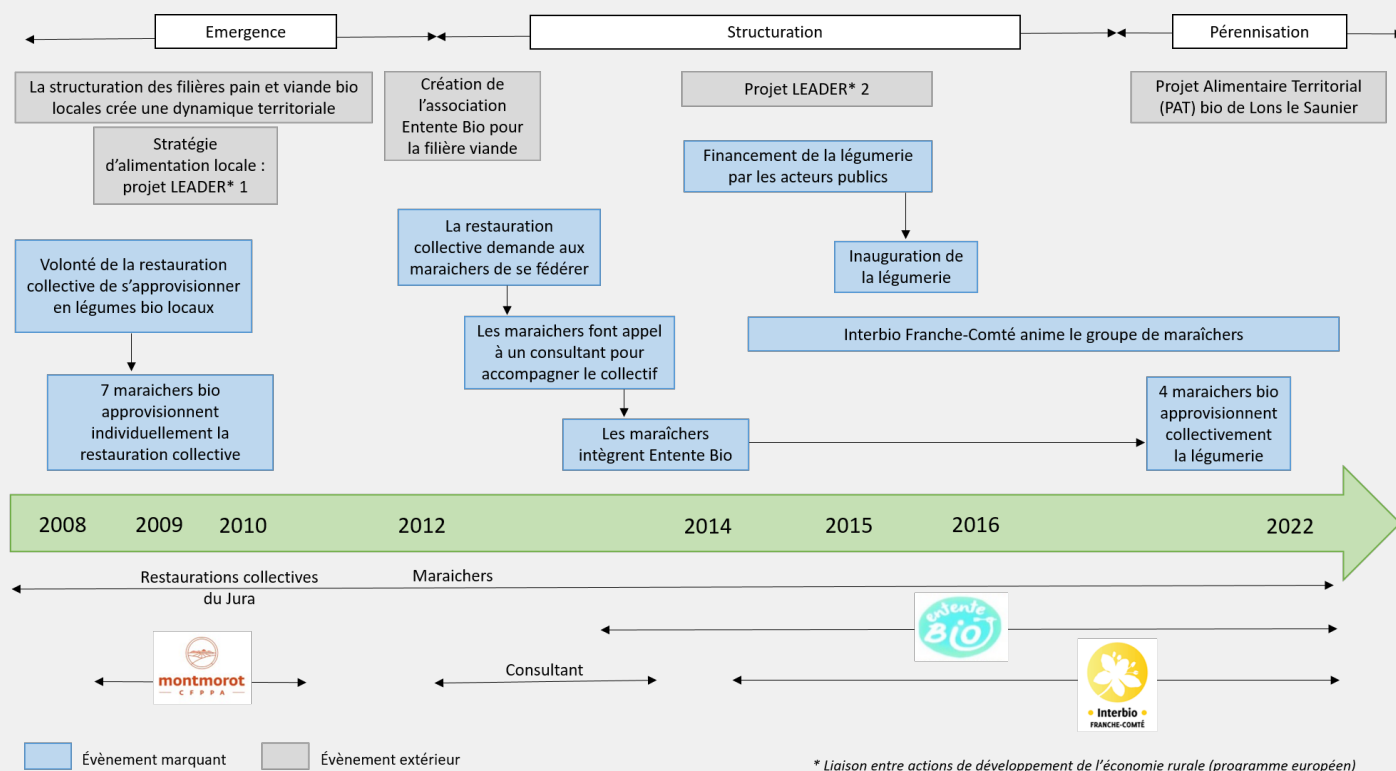
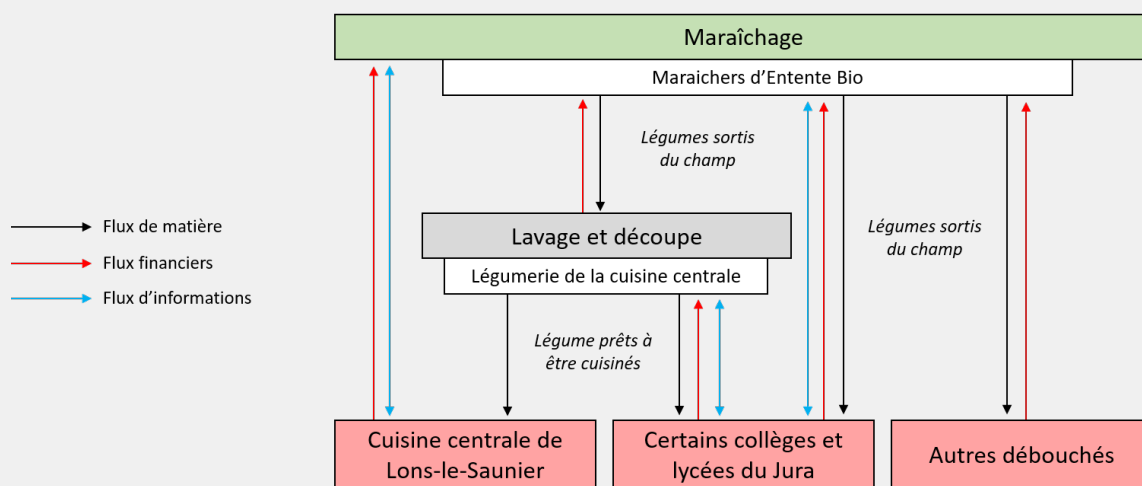


SCHÉMA DE LA FILIÈRE



Filière Légumes à destination de restaurations collectives du Jura



GOVERNANCE

Les restaurations collectives communiquent leurs besoins au salarié d'Entente Bio. **L'association Entente Bio** favorise la coopération entre les maraîchers et planifie la production et les livraisons.

Chaque année, une réunion est organisée pour définir les besoins prévisionnels des restaurations collectives (légume par légume). Les maraîchers organisent leurs semis et rotations en fonction de ces besoins. Le prévisionnel est réajusté chaque mois et chaque semaine en fonction des besoins et des capacités du groupement de maraîchers.

Les prix sont négociés entre le groupement de producteurs et les restaurations collectives afin de payer **le juste prix des produits**.

Il n'y a **pas de contrat** entre les maraîchers et les restaurations collectives, les relations sont basées sur la confiance. Les volumes vendus aux restaurations collectives représentent 1/3 de la production des maraîchers.



IMPACTS

- Le **paiement du prix juste des produits** au producteur.
- La **création d'une légumerie** au sein de la restauration collective de Lons-le-Saunier.
- Le renforcement de la cohésion territoriale par la mise en lien des différents acteurs.
- **EAU** : la **production biologique** est favorable à la qualité de l'eau (absence d'intrants de synthèse, d'OGM, d'antibiotiques et d'engrais minéraux).



ACCOMPAGNEMENT

La **Ville de Lons-le-Saunier** a assuré le lien entre les maraîchers et sa restauration collective jusqu'à l'intégration des maraîchers dans Entente Bio en 2014.

Un **consultant extérieur** a animé une réunion du groupe de maraîchers afin de préciser l'organisation du collectif et les modalités logistiques.

Interbio Franche-Comté assure l'animation technique de la réunion annuelle entre les maraîchers et Entente Bio assure la répartition et l'ajustement de la demande des restaurations collectives entre les maraîchers.



ENJEUX ET PERSPECTIVES

- La **stabilisation des relations** entre les maraîchers.
- La mise en application de la grille de qualité.
- L'accueil de nouveaux maraîchers au sein d'Entente Bio et l'élargissement des débouchés.



POUR ALLER PLUS LOIN

Cette fiche a été élaborée dans le cadre d'un projet CASDAR portant sur les filières territorialisées en Bourgogne-Franche-Comté (CECAFiTer) de 2021 à 2022.

Une carte des filières territorialisées est accessible ici :

www.bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/cecafiter-cartographie

D'autres fiches filières et ressources sont accessibles ici :

www.bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/cecafiter-fichesfilieres

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté
Égalité
Fraternité

Crédits Photos : ©Chambres d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, ©www.pixabay.com